

Plan d'accessibilité aux personnes handicapées

2007-2008



Collège Boréal

Table de matières

But.....	2
Objectifs du rapport.....	2
Profil du Collège Boréal.....	2
Définition d'un handicap.....	3
Comité sur l'accessibilité.....	3
Mandat.....	3
Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité	4
Énoncé de politique	4
Identification des obstacles	5
Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2006-2007	5
Architectural et physique.....	5
Attitude et formation.....	6
Communication et information	6
Matériel et équipement.....	7
Systémique (pratique, procédure, politique)	7
Technologique.....	7
Obstacles identifiés pour l'année 2007-2008	8
Attitude et formation.....	8
Communication et information	8
Matériel et équipement.....	9
Systémique (pratique, procédure, politique)	9
Technologique.....	10
Processus d'examen et de surveillance	10
Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal	10

But

Ce document a pour but de décrire les mesures que le Collège Boréal a prises en 2006-2007 et qu'il entend prendre en 2007-2008 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles que peut éprouver tout individu, dont le personnel, la clientèle, les étudiants et les autres membres de la collectivité, le cas échéant, pour accéder aux installations et aux services du Collège Boréal.

Objectifs du rapport

Ce rapport :

1. Décrit le processus par lequel le Collège Boréal repère, élimine et prévient les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. Passe en revue les progrès que le Collège Boréal a réalisés en éliminant des obstacles identifiés l'année dernière en ce qui concerne ses installations, ses politiques, ses programmes, ses méthodes et ses services;
3. Donne la liste des installations, des politiques, des programmes, des méthodes et des services que le Collège Boréal examinera l'année prochaine pour déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. Décrit les mesures que le Collège Boréal prendra l'année prochaine pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
5. Décrit les moyens que le Collège Boréal prendra pour mettre ce plan d'accessibilité à la disposition du public.

Profil du Collège Boréal

Le Collège Boréal est un collège communautaire de langue française qui dessert, depuis son ouverture en septembre 1995, la clientèle francophone du Nord de l'Ontario. Depuis septembre 2002, il offre également des programmes et des services dans le Centre-Sud-Ouest. En plus de son campus principal à Sudbury, le Collège compte six autres campus situés respectivement à Hearst, à Kapuskasing, à New Liskeard, à Nipissing, à Timmins et à Toronto. Une équipe de plus de 350 membres du personnel à plein temps assure la prestation de ses programmes et de ses services. De plus, le Collège offre certains programmes et services dans plusieurs points de service.

Définition d'un handicap

La définition de « handicap » aux termes du Code des droits de la personne s'applique aux lois sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. La définition se lit comme suit :

1. « tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif »;
2. une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail. (*disability*) »

Comité sur l'accessibilité

Mandat

Le mandat du comité sur l'accessibilité est :

- 1) d'assurer le respect et l'application de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario au Collège Boréal;
- 2) de recommander et de créer des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'accessibilité;
- 3) d'informer les membres de la communauté collégiale sur des questions relatives à l'accessibilité;
- 4) de faire des recommandations sur l'accessibilité à la haute direction du Collège;
- 5) d'appuyer la préparation annuelle du plan d'accessibilité;
- 6) de s'assurer que les personnes ayant un handicap (membres de l'effectif étudiant et du personnel) et toutes les autres personnes soient consultées lors de la préparation du plan annuel;
- 7) de recommander les prévisions budgétaires nécessaires pour appuyer le plan annuel sur l'accessibilité;
- 8) de surveiller la mise en œuvre du plan annuel sur l'accessibilité;
- 9) d'évaluer annuellement la réalisation du plan d'accessibilité;
- 10) et d'entériner le rapport annuel sur l'accessibilité.

Le comité sur l'accessibilité est constitué des responsables suivants :

- Diane Béland, Directrice exécutive, Ressources humaines
- Denise Piovesan, Directrice, Services d'appui à l'apprentissage
- Denise Bellehumeur, Agente, Besoins particuliers
- Maurice-Éric Rancourt, Directeur, Ressources physiques

Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité

Énoncé de politique

« Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité d'accès à ses programmes, ses services et ses installations. Ainsi, les personnes ayant un handicap, qu'il s'agisse d'étudiantes, d'étudiants, de membres du personnel ou d'autres membres de la communauté collégiale, peuvent accéder à un milieu propice à l'apprentissage et au travail afin d'atteindre leur plein potentiel de développement. »

Afin d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, il importe que les activités du Collège Boréal, en matière d'accessibilité, soient coordonnées et que les divers services collaborent entre eux.

Le Collège Boréal prévoit que l'intégration de la planification de l'accessibilité dans ses pratiques courantes donnera les résultats suivants :

- le Collège répondra mieux aux besoins des personnes ayant un handicap;
- le Collège répondra mieux aux besoins de toutes les autres personnes en matière d'accessibilité;
- les services, les politiques, les procédures et les pratiques du Collège répondront aux besoins d'un plus grand nombre de personnes;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux bâtiments et aux installations du Collège;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux ressources d'information du Collège;
- le personnel du Collège répondra mieux aux besoins de l'effectif étudiant, de la clientèle, des visiteurs et à ses propres besoins.

Identification des obstacles

Le comité sur l'accessibilité s'est servi des méthodes suivantes afin d'identifier des obstacles.

1. Résultats du sondage
 - Le Collège continue à effectuer la mise en œuvre des suivis du sondage de 2003-2004
2. Requêtes et plaintes
 - Le Collège reçoit des requêtes et des plaintes de l'effectif étudiant, des membres du personnel et de la clientèle
3. Consultations auprès de personnes ayant un handicap
 - Le résultat des consultations auprès de personnes (membres du personnel et étudiants) ayant un handicap;
 - Le résultat des consultations auprès de personnes responsables de la prestation de programmes et services auprès de personnes ayant un handicap.
4. Consultations auprès des équipes du secteur des besoins particuliers, des ressources humaines et de la vie étudiante

Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2006-2007

Ces initiatives font état des progrès du Collège Boréal quant à la réalisation de ses objectifs en matière d'accessibilité dans les domaines suivants :

- architectural et physique
- attitude et formation
- communication et information
- matériel et équipement
- systémique (pratique, procédure, politique)
- technologique

Architectural et physique

- Installation de salles d'habillage avec douches accessibles dans l'Institut des métiers et des technologies appliquées
- Installation de salles de toilette accessible dans l'Institut des métiers et des technologies appliquées
- Installation de boutons d'ouverture automatique à la porte d'entrée principale de l'Institut des métiers et des technologies appliquées
- Installation de systèmes de surveillance avec enregistrement vidéo à l'Institut des métiers et des technologies appliquées
- Installation de rampes afin de faciliter l'accessibilité à l'Institut des métiers et des technologies appliquées ainsi qu'aux ateliers de machinerie lourde et de ceux de soudure et assemblage

- En plus des espaces réservés pour les personnes handicapées, le Collège offre des espaces de stationnement temporaire pour le personnel, les étudiants et les clients ayant un handicap temporaire (Sudbury)

Attitude et formation

- Analyse des besoins de formation concernant les difficultés d'apprentissage auprès des professeurs du Collège Boréal (printemps 2006)
- Atelier sur les difficultés d'apprentissage offert aux professeurs en août 2006
- Formation sur les technologies adaptatives (*Kurzweil* et *WordQ*) offerte au personnel du Conseil scolaire du district catholique des Aurores boréales de Thunder Bay
- Participation de trois membres de l'équipe s'occupant des besoins particuliers à une formation du CERNO portant sur la transformation de textes en format électronique (e-text training and sharing)

Communication et information

- Participation de toute l'équipe s'occupant des besoins particuliers à deux rencontres du consortium du CERNO
- Rencontres avec les agents de la CSPAAT afin de faciliter la collaboration entre les services du Collège pour les étudiants indemnisés
- Analyse d'une dizaine de dossiers d'admission d'étudiants potentiels ayant un handicap
- Élaboration de plans d'étude individualisés pour ces étudiants
- Présentation des services offerts par le Collège Boréal en matière de besoins particuliers aux membres de l'Association des troubles d'apprentissage de Sudbury
- Transfert en format électronique de tous les formulaires utilisés dans les cliniques de massothérapie permettant à une étudiante ayant des défis visuels de travailler de façon plus autonome auprès de ses clients
- Participation de 12 étudiants ayant des difficultés d'apprentissage au programme de transition « Un pas vers la réussite », pendant une période de deux semaines au mois d'août 2006
- Présentation du projet d'analyse des besoins de formation des professeurs du Collège Boréal concernant les difficultés d'apprentissage au colloque de la maîtrise en psychoéducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) par le spécialiste en stratégies d'apprentissage et en logiciels adaptatifs
- Participation de 2 étudiants et du personnel du bureau s'occupant des besoins particuliers à un atelier offert par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités portant sur la consolidation des liens entre les études postsecondaires et l'obtention d'un emploi permanent pour les personnes handicapées diplômées
- Organisation du forum 2006 « S'allier pour réussir » auquel 305 personnes ont participé
- Préparation et diffusion aux écoles secondaires de trousse de transition dédiées aux étudiants ayant des besoins particuliers qui souhaitent étudier au Collège
- Appui aux divers campus du Collège Boréal dans la mise en œuvre de services et d'accommodements, et ce, particulièrement aux campus de Nipissing, de Timmins et au Collège d'Alfred, à Toronto
- Promotion, à l'interne, des services offerts par le bureau des besoins particuliers (journée d'inscription, foire des services, ateliers lors des journées de perfectionnement et présentations dans les salles de classe)

- Transfert de 25 livres et de 165 tests/examens en format électronique afin de répondre aux besoins de 46 étudiants
- Service de soutien fourni à des étudiants ayant des besoins particuliers, comportant 217 mesures d'adaptation

Matériel et équipement

- Achat d'équipement et de matériel afin de répondre aux besoins d'accommodement à la suite des évaluations ergonomiques

Systemique (pratique, procédure, politique)

- Évaluations ergonomiques pour 24 employés
- Mise en œuvre de 4 plans de retour au travail modifiés afin d'accommoder les besoins spécifiques pour le personnel ayant un handicap
- Approbation par le conseil d'administration en février de la politique « Services à la clientèle ayant des besoins particuliers »

Technologique

- Acquisition de matériel technologique pour les étudiants (magnétophones, écouteurs, caméras grossissantes portatives, unités de mémoire, ordinateurs portatifs)

Obstacles identifiés pour l'année 2007-2008

Attitude et formation

Manque de connaissances et de sensibilisation des employés et des étudiants par rapport à la prestation des services pour les personnes ayant un handicap

Objectif

Assurer la formation des employés en matière d'accessibilité et de besoins particuliers pour assurer la promotion des services

Critère de rendement

Avoir offert des sessions de formation ou des sessions d'information

Besoin accru d'occasions de réseautage en matière d'accessibilité

Objectif

Augmenter la participation à différentes activités de réseautage aux paliers régional, provincial et national

Critère de rendement

Avoir créé de nouveaux liens avec des organismes aux paliers régional, provincial et national

Communication et information

Manque de connaissances sur les services offerts aux étudiants potentiels ayant un handicap

Objectif

Assurer la promotion des programmes et des services auprès des étudiants potentiels du secondaire ayant un handicap ou des besoins particuliers

Critère de rendement

Avoir préparé et diffusé des trousseaux d'information dans les écoles secondaires

Difficulté des étudiants du secondaire ayant des difficultés d'apprentissage à faire la transition entre les études secondaires et les études collégiales

Objectif

Faciliter la transition aux études collégiales des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage

Critère de rendement

Offrir l'appui et les services nécessaires qui faciliteront la transition du secondaire au palier collégial pour les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage

Manque de matériel pédagogique en format accessible

Objectif

Assurer l'offre de documents en divers formats accessibles

Critère de rendement

Avoir transféré des documents en divers formats accessibles

Matériel et équipement

Ergonomie au travail (formation et équipement)

Objectif

Répondre aux besoins du personnel en matière d'ergonomie

Critère de rendement

Effectuer l'évaluation ergonomique et assurer le suivi (formation et équipement)

Systemique (pratique, procédure, politique)

Manque d'uniformité des services offerts dans les divers campus

Objectif

Développer un protocole pour la prestation des services, des besoins particuliers et de counseling pour les campus

Critère de rendement

Avoir développé et mis en œuvre un protocole pour la prestation des services, des besoins particuliers et de counseling dans tous les campus

Manque de précision

Objectif

Assurer la mise à jour du programme d'assiduité et de retour au travail

Critère de rendement

Avoir révisé le programme d'assiduité et de retour au travail

Absence de références pour les personnes ayant un handicap dans le Plan de mesures d'urgence

Objectif

Assurer la mise à jour du Plan de mesures d'urgence

Critère de rendement

Avoir inclus une section dédiée aux personnes ayant un handicap

Technologique

Versions désuètes de logiciels et de l'équipement technologique

Objectif

Rehausser l'équipement technologique et les logiciels qui touchent l'accessibilité

Critère de rendement

Avoir acquis l'équipement technologique et les logiciels à jour pour une meilleure accessibilité

Processus d'examen et de surveillance

Les personnes responsables du dossier sur l'accessibilité se réuniront au moins quatre fois par année ou selon le besoin pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

Chaque membre du comité fera un rapport, selon les échéances établies, des progrès réalisés dans leurs secteurs d'activités, des obstacles relevés et des plaintes portées à leur attention.

Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal

Des exemplaires du Plan d'accessibilité du Collège Boréal sont disponibles :

- sur le site Internet du Collège
- au bureau des ressources humaines